



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Commission 4 (Coopération et développement)

#### Groupe de projet «Développement durable»

#### Mandat, membres et plan de travail du groupe ad hoc sur la gestion des risques liés aux catastrophes

#### | Note du Président du groupe ad hoc sur la gestion des risques liés aux catastrophes

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. <b>Objet</b>	Références/paragraphes
Présentation de la composition, du mandat et du programme de travail du groupe ad hoc sur la gestion des risques liés aux catastrophes.	§§ 1 à 15
2. <b>Décision attendue</b>	
Prendre note du présent document.	§ 16

#### I. Introduction et généralités

1. Selon les observateurs internationaux, y compris l'Organisation météorologique mondiale et la Banque mondiale, la vulnérabilité et le degré d'exposition des populations aux dangers ainsi que la demande d'assistance qui en résulte devraient augmenter au cours des prochaines décennies en raison des effets combinés du changement climatique, de la raréfaction des ressources, de la dégradation des sols, de l'urbanisation, de la démographie et de la migration de masse.

2. Ces dernières années, diverses catastrophes naturelles se sont produites de par le monde: séismes, raz-de-marée, inondations, éruptions volcaniques, ouragans/typhons/cyclones, glissements de terrain, etc. Ces catastrophes, fréquentes et intenses, affectent les populations, les infrastructures et les activités socio-économiques non seulement là où elles se produisent, mais aussi ailleurs. Selon le bilan mondial 2013 sur la réduction des risques de catastrophe, établi par la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ONU/SIPC), les pertes directes totales subies dans 40 pays à faible et à moyen revenu en 2011 sont supérieures d'au moins 50% à celles de 1981, et les pertes annuelles prévisionnelles mondiales dues uniquement aux tremblements de terre et aux cyclones s'élèvent à présent à 180 milliards d'USD (ce chiffre ne tient pas compte des coûts considérables engendrés par les catastrophes locales dues aux inondations, aux glissements de terrain, aux incendies et aux tempêtes ni les coûts de l'interruption des activités).

3. Le secteur postal a aussi été durement touché et les services postaux interrompus. Cela étant, la poste peut jouer un rôle clé dans les interventions en cas de catastrophe, en servant de point de distribution pour les secours d'urgence et en coordonnant les opérations d'aide d'urgence et les transferts d'argent dans les régions sinistrées. Elle peut aussi constituer un moyen de communication de base lorsqu'aucun autre système n'est disponible.

4. Aujourd'hui plus que jamais, la planification pour l'atténuation des effets des catastrophes et les interventions rapides et efficaces et l'amélioration de la capacité de récupération sont prises en considération dans les activités de l'UPU dans le cadre des politiques de coopération au développement. Ces activités au niveau national ont aussi une importance critique. Toutefois, l'UPU doit faire face à des difficultés dans ce domaine, notamment:

- comment mettre la gestion des risques liés aux catastrophes au cœur des efforts de Pays-membres affectés ou potentiellement touchés;
- comment élaborer un plan directeur cohérent;
- comment assurer une assistance coordonnée de haute qualité;
- comment établir une approche multipartite avec les donateurs, les opérateurs désignés, les autorités nationales et locales et les organisations internationales.

5. Au niveau national, de nombreuses mesures peuvent être envisagées et appuyées en ce qui concerne plusieurs difficultés importantes auxquelles les opérateurs désignés doivent faire face, telles que la formation du personnel, l'établissement de plans d'urgence, les questions de sécurité, la gestion des bâtiments, l'intégration de la poste dans les politiques et actions nationales pour la réduction des risques liés aux catastrophes, etc. Certaines mesures ont été mises en œuvre dans le passé, telles que l'établissement d'un plan de continuité des activités dans la région des Caraïbes.

6. Dans ce contexte, le Congrès de Doha 2012 a adopté la recommandation C 64/2012 (Initiatives pour l'étude des mesures à adopter dans les domaines du développement durable et de la coopération au développement, en vue de renforcer la capacité de résistance des organisations postales en cas de catastrophe majeure). Sur la base de cette recommandation, la création d'un groupe ad hoc chargé de sa mise en œuvre a été approuvée lors de la session d'avril 2013 du Conseil d'administration (CA). Le présent document vise à fournir au CA un aperçu de la composition, des objectifs, du mandat et du programme de travail du groupe ad hoc pour le cycle 2013–2016.

## **II. Objectifs et mandat du groupe ad hoc**

7. Les objectifs du groupe ad hoc sont indiqués ci-après:

- Objectifs à moyen terme (d'ici à 2014):
  - Effectuer des recherches sur la réduction des risques liés aux catastrophes et la capacité de récupération.
  - Proposer un projet de politique de l'UPU sur la réduction des risques liés aux catastrophes et la capacité de récupération pour les Pays-membres.
  - Mettre en place une plate-forme pour l'échange des pratiques exemplaires.
  - Proposer, pour les opérateurs désignés, des directives sur la réduction des risques liés aux catastrophes et la capacité de récupération; ces directives pourraient prévoir une trousse à outils et du matériel de formation pour le personnel.
- Objectifs à long terme (d'ici à 2016 et au-delà):
  - Contribuer à renforcer la capacité de récupération des postes en cas de catastrophe.
  - Susciter un sentiment de confiance dans le secteur postal en renforçant la fiabilité du réseau postal.
  - Accroître la capacité des communautés locales à résister aux catastrophes grâce à l'utilisation du réseau postal en cas de catastrophe (p. ex. les postes pourraient servir de points de collecte et de distribution d'informations, de fournitures d'urgences, etc., et faire office d'agents de communication et d'institutions financières).

8. Le mandat du groupe ad hoc comprendra à la fois des activités au niveau de l'UPU et des actions plus concrètes au niveau des pays. Il est fondé sur la recommandation C 64/2012, telle qu'adoptée par le Congrès de Doha:

- a) Elaborer une politique et des directives de l'UPU sur la base d'études en matière de gestion des risques liés aux catastrophes; une telle politique et de telles directives incluraient un inventaire des activités de l'UPU en cours dans les domaines suivants: secours d'urgence, gestion des risques liés aux catastrophes, renforcement de la capacité de récupération, gestion des catastrophes, résistance des infrastructures, plans de reconstruction, plans d'urgence pour le service postal et plans de continuité des activités.

- b) Servir de plate-forme pour l'échange des pratiques exemplaires et l'exécution de projets communs menés par les opérateurs désignés.
- c) Promouvoir la mise en œuvre d'actions/de projets concrets prévoyant notamment la formation des agents postaux en matière de gestion de crise et comprenant d'autres éléments d'une stratégie de réduction des risques liés aux catastrophes et de renforcement de la capacité de récupération.
- d) Promouvoir et mettre en place des bâtiments et des flottes de véhicules dotés d'une meilleure capacité d'adaptation et à haut rendement énergétique; fournir une assistance pour la restauration des services postaux de base; évaluer et atténuer l'impact des activités postales sur l'environnement.

9. En vue de remplir son mandat, le groupe ad hoc se réunira durant les sessions du Conseil d'exploitation postale (CEP) et du CA. Entre les sessions, les travaux se poursuivront par courrier électronique et téléconférence. Des séminaires régionaux et des missions et visites sur le terrain sont envisagés comme moyens de diffuser les résultats des travaux.

### III. Composition du groupe ad hoc

10. Le groupe ad hoc a été créé par le CA dans le cadre du Groupe de projet «Développement durable» durant la session du CA d'avril 2013. Il rendra compte de l'avancement et des résultats de ses travaux au CA.

11. Les Pays-membres ci-après ont exprimé leur volonté de participer activement aux activités du groupe ad hoc: Amérique (Etats-Unis), Barbade, Canada, Egypte, France, Hongrie, Iran (Rép. islamique), Iraq, Japon, Mexique, Portugal, Roumanie, Sénégal, Thaïlande (invitée en qualité d'observateur), Turquie, Venezuela (Rép. bolivarienne) et Viet Nam.

12. L'opérateur désigné de l'Amérique (Etats-Unis) (United States Postal Service) a été désigné comme Président du groupe ad hoc.

13. Il convient de noter que le groupe ad hoc est ouvert à la participation de tiers, y compris les membres du Comité consultatif et les organisations internationales, notamment celles du système des Nations Unies. D'autres partenaires externes seront invités en qualité d'observateurs.

14. Des consultations seront menées avec d'autres entités de l'UPU intéressées, telles que les Groupes «Sécurité postale» et «Adressage», le Groupe de projet «Coopération technique et développement du secteur postal» et d'autres groupes dont les activités ont un rapport avec les travaux du groupe ad hoc.

### IV. Secrétariat du groupe ad hoc

15. Le Bureau international de l'UPU fera office de secrétariat pour le groupe ad hoc.

### V. Calendrier provisoire/principales étapes

<i>2013</i>	
Avril (CA/CEP)	Approbation de la création du groupe ad hoc par la Commission 4 dans le cadre du Groupe de projet «Développement durable»
Juin	Envoi des lettres d'invitation aux membres du groupe de projet
Août	– Confirmation de la désignation du Président – Proposition d'un programme de travail et envoi d'un questionnaire sur les activités en matière de gestion des risques liés aux catastrophes aux membres du groupe ad hoc par courrier électronique
Octobre	Analyse des réponses au questionnaire
31 octobre	– Première réunion du groupe ad hoc pour la confirmation du programme de travail – Résultats préliminaires de l'analyse des réponses au questionnaire
1 <sup>er</sup> novembre (CA)	Présentation par le Président, lors de la réunion du groupe de projet, du programme de travail et du mandat convenu

<b>2014</b>	
Avril (CEP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Résultats finals de l'analyse des réponses au questionnaire</li> <li>– Examen du premier projet de politique de l'UPU</li> <li>– Présentation dans les grandes lignes des directives et de la trousse à outils pour les opérateurs désignés</li> </ul>
Octobre (CA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Position de l'UPU pour la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui sera organisée au Japon par la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies</li> <li>– Approbation de la politique de l'UPU</li> </ul>
Autres activités pour 2014:	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Elaboration de matériels de formation (TRAINPOST)</li> <li>– Séminaire régional</li> <li>– Projet de jumelage</li> </ul>	
<b>2015</b>	
A déterminer	Rapport de l'UPU à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes
Avril (CEP) ou octobre (CA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Approbation des directives et d'une trousse à outils pour les opérateurs désignés</li> <li>– Mise au point finale des matériels de formation (formation en ligne)</li> <li>– Elaboration d'un document pour le Congrès</li> </ul>
Autres activités pour 2015:	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Séminaire régional</li> <li>– Projet de jumelage</li> </ul>	
<b>2016</b>	
Printemps (CA/CEP)	Rapport sur les résultats de l'évaluation du cycle en cours (degré de mise en œuvre de la politique de l'UPU, organisation de formations, résultats des séminaires régionaux et des projets de jumelage)
Congrès d'Istanbul	Rapport sur les résultats du cycle
Autres activités pour 2016:	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Séminaire régional</li> <li>– Projet de jumelage</li> </ul>	

## VI. Décision attendue

16. Le Groupe de projet «Développement durable» est invité à prendre note du présent document.

| Berne, le 26 septembre 2013

Patrick Mendonca  
Président